

**PIÈCES POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER À DÉPOSER LORS DE
L'INSCRIPTION EN PRÉSENTIEL – CRFPA**

**Pour les étudiants ayant déjà une inscription à l'Université Paris-Saclay en
2023/2024 (M1, M2, ENM...).**

- Dossier d'inscription Paris-Saclay **dûment complété et signé.**
- Fiche de droit à l'image **dûment complétée et signée.**
- Attestation sur l'honneur **dûment complétée et signée.**
- Attestation d'assurance responsabilité civile où votre nom figure, couvrant l'année universitaire.
- Certificat de scolarité Paris-Saclay, pour les étudiants inscrit pour l'année 2023-2024 à Paris-Saclay
- Photocopie de l'attestation de réussite (ou du diplôme) **ou** du relevé de notes de maîtrise en droit ou d'un diplôme intermédiaire de maîtrise d'un master en droit ou en sciences juridiques ou d'un diplôme reconnu équivalent par l'arrêté du 21/03/2007 **ou** l'attestation d'inscription en M1 pour l'année en cours.
- Pour les boursiers, copie de l'attestation d'attribution de bourse du CROUS.
- Chèque à l'ordre de *l'Agent comptable de l'Université Paris-Saclay* – Le paiement en 3 fois n'est pas possible pour l'inscription à l'IEJ.

**Toute annulation d'inscription doit parvenir au secrétariat de l'IEJ, par
courrier, dans un délai de 30 jours à compter de la date d'inscription.**